



10.09.2013 - 09:40 Uhr

Encore plus de prestations et de nouveautés

Bern (ots) -

Des millions de personnes font confiance chaque année à la Patrouille, au Livret ETI et la protection juridique du TCS. Le plus grand Club de la mobilité entend encore améliorer son offre et modernise ses produits tout en simplifiant son catalogue.

Le Livret ETI du TCS offre une solution d'assistance voyage complète pour plus de 1 million de bénéficiaires en Suisse avec des prestations qui concernent l'annulation de voyage avant le départ, l'assistance aux personnes après le départ, y compris une assistance médicale qui va du conseil jusqu'au rapatriement, l'assistance aux véhicules dans les pays européens et une protection juridique liée à un voyage à l'étranger. Etant donné le taux de reconduction exceptionnel (plus de 90%% en moyenne ces 10 dernières années) et afin d'assurer une continuité dans la couverture, ce produit sera à l'avenir proposé avec un renouvellement contractuel tacite. Bien entendu, les clients seront régulièrement informés de l'échéance de leur produit et une résiliation sans délai (jusqu'au jour de l'échéance du contrat) sera toujours possible. Cette caractéristique contractuelle est d'ailleurs déjà appliquée avec succès depuis des années pour les clients de la protection juridique du TCS.

En outre, l'offre du Livret ETI sera simplifiée à l'avenir. Le client pourra simplement choisir entre un produit avec une couverture territoriale européenne ou mondiale. Auparavant, un client qui voulait être couvert dans le monde entier devait d'abord conclure le produit de base ETI « Europe » et ensuite ajouter une extension « Monde ». A partir de maintenant, le client peut simplement choisir entre deux types de couverture géographique : Europe ou Monde. La même logique sera appliquée aux « frais de guérison ». Ces compléments de produit pourront directement être ajoutés au Livret ETI « Europe » ou au Livret ETI « Monde ». Dans le premier cas, le prix total restera le même qu'aujourd'hui et dans le deuxième cas, le prix total sera même inférieur au prix payé jusqu'à présent pour une couverture identique.

La protection juridique du TCS adapte également le positionnement de son produit en augmentant légèrement le prix de base de son produit. En complément des trois francs supplémentaires requis, la nouvelle couverture prévoit une augmentation de la somme assurée qui passe de 250'000 à 300'000 francs par cas. De même, la protection juridique couvrira à l'avenir les inconvénients liés aux nouvelles formes de mobilité comme le car sharing et le co-voiturage.

Enfin, un client a maintenant la possibilité d'adhérer au TCS pour une durée de 12 mois à compter du jour où il s'inscrit. Auparavant, le sociétariat était obligatoirement lié au calendrier civil (du 1er janvier au 31 décembre 2013). Bien entendu, les 1.6 millions de membres actuels continueront avec les échéances habituelles mais toute nouvelle acquisition adoptera le nouveau système. A noter que le délai de résiliation de 3 mois avant l'échéance reste inchangé.

Contact:

Moreno Volpi, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 078 707 71 28,
moreno.volpi@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -
www.flickr.com/photos/touring_club/collections.

Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs.

www.presetcs.ch.